

Les termes utilisés pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

Neuchâtel sans budget : quelles conséquences à redouter pour des institutions communes ?

Au moment où nous écrivons ces lignes, le Canton de Neuchâtel n'a toujours pas adopté de budget pour 2018. Loin de nous de vouloir nous ingérer dans les affaires de cet État indépendant. Cependant, les dépenses de Neuchâtel réduites au strict minimum pourraient avoir des conséquences pour le Jura.

En effet, notre canton collabore à la gestion de nombreuses institutions intercantionales avec Neuchâtel, dans les espaces BEJUNE ou de Suisse occidentale compris. Nous nous limiterons à citer la HEP-BEJUNE, la HE-ARC, la HES-SO et, plus récemment, le très médiatisé programme de dépistage du cancer du côlon. Il existe une foule de collaborations régies par des concordats, conventions et autres accords intercantonaux.

Dans tous les cas, une répartition du financement est décidée entre les cantons signataires. Or, en l'état, le Canton de Neuchâtel ne peut pas garantir ses engagements financiers dans ces institutions intercantionales. Plus le temps passera, plus cette situation deviendra problématique pour le fonctionnement des institutions auxquelles le Jura participe.

D'où notre demande au Gouvernement :

Les prestations fournies par ces institutions risquant de ne plus être pleinement assurées, en raison du défaut de financement du Canton de Neuchâtel, quelle solution sera choisie par lesdites institutions et les autres cantons partenaires, dont le Jura :

a) **Une réduction proportionnelle des prestations fournies avec à la clé une détérioration globale de la qualité des services fournis ?**

Notamment par

- de probables suppressions d'emplois ?
 - un nombre restreint d'étudiants accueillis dans les institutions de formation ?
 - une augmentation des coûts des prestations facturées aux bénéficiaires ?
- ...

b) **Une prise en charge plus élevée des coûts desdites institutions par le Jura et les autres cantons pouvant être concernés afin de garantir le maintien des prestations ?**

Ces engagements financiers accrus pouvant être à fonds perdus ou, plus justement, à considérer comme des avances pour le Canton de Neuchâtel qui aura à rattraper ses obligations financières en la matière.

Delémont, le 13 février 2018

Groupe Verts et CS-POP
Rémy Meury

